

## Publications économiques et financières



### Entreprises

Novembre 2020

# LES DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES ULTRAMARINES

NOUVELLE BAISSÉ DANS L'ENSEMBLE DE L'OUTRE-MER AU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE

#### AVERTISSEMENT

Les données du troisième trimestre publiées ici reflètent à la fois l'impact qu'a eu la période de confinement sur le fonctionnement des juridictions commerciales et les évolutions réglementaires qui accordent temporairement, dans les départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro (DCOM), des délais supplémentaires tant pour apprécier l'état de cessation de paiements que pour le déclarer.

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, le nombre de défaillances dans l'outre-mer s'inscrit à nouveau en **diminution** en cumul sur un an (-25,5 % contre -30,8 % pour la France entière).

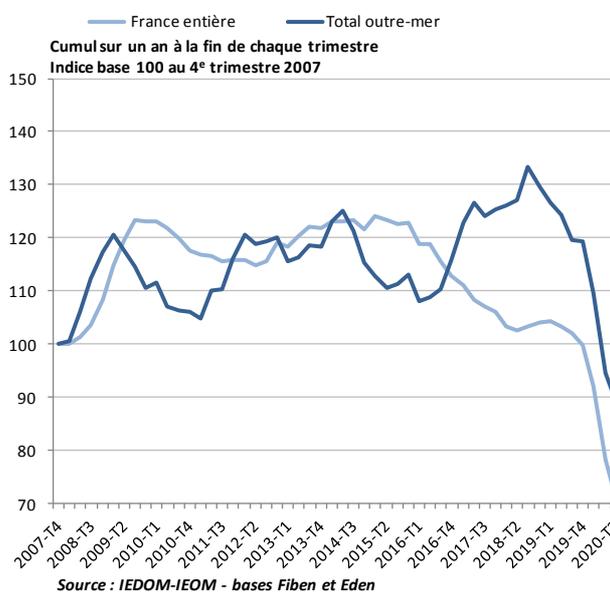
Les défaillances sont en baisse **dans toutes les géographies** (à l'exception de la Martinique, où l'activité du tribunal de commerce de Fort-de-France avait été ralentie par des sous-effectifs à la mi-2019) **et dans l'ensemble des secteurs d'activité**, mais ces évolutions ne sont pas analysables d'un point de vue économique.

À l'instar de ce qui est observé au niveau de l'hexagone, cette réduction ne signifie pas une baisse du nombre d'entreprises en difficulté. Elle reflète les effets de la période de confinement sur le fonctionnement des juridictions commerciales et les évolutions réglementaires qui ont conduit, dans les DCOM de la zone euro, à modifier provisoirement les dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiement.

La sortie progressive de ces dispositions temporaires se traduit cependant par un **retournement de tendance observable en variation trimestrielle** : les défaillances progressent de 21,5 % au 3<sup>e</sup> trimestre, par rapport au 2<sup>e</sup>. Les hausses sont significatives en Guadeloupe (+22,2 %), à La Réunion (+46,3 %) et surtout en Polynésie française (+194,7 %) et concernent les secteurs des services aux entreprises (+23,4 %), des transports et de l'entreposage (+19,7 %), du commerce et de l'hébergement-restauration (+17,4 %). Il n'en reste pas moins que le nombre de défaillances au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 demeure significativement inférieur à ceux constatés pour les 3<sup>es</sup> trimestres des deux années précédentes.

#### Défaillances des entreprises ultramarines

Note : chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.

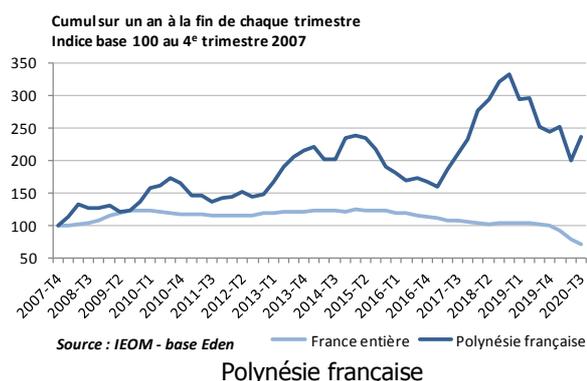
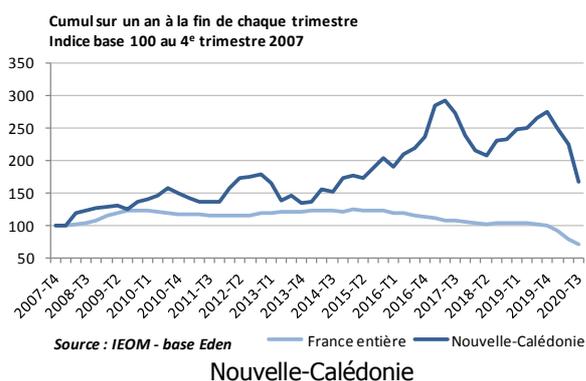
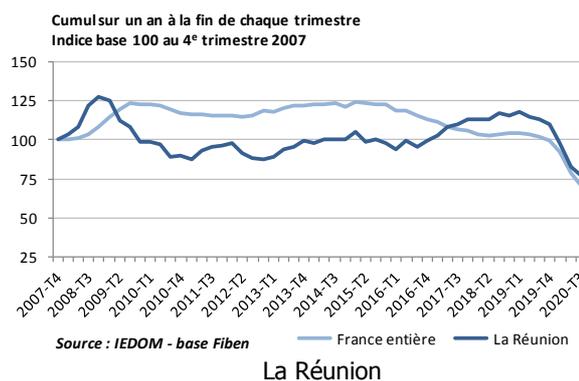
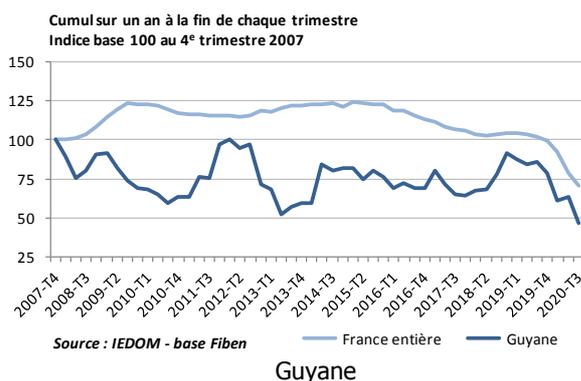
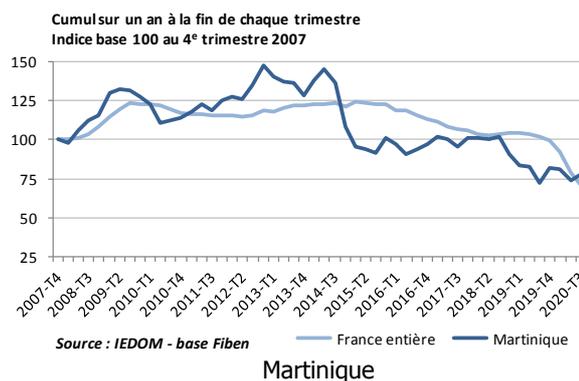
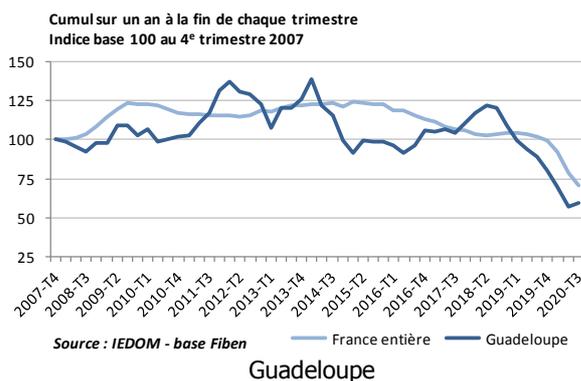


## Les défaillances d'entreprises par géographie

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

	Cumul sur un an à la fin du trimestre			Données trimestrielles		
	3 <sup>e</sup> trim. 2019	3 <sup>e</sup> trim. 2020	Variation en %	2 <sup>e</sup> trim. 2020	3 <sup>e</sup> trim. 2020	Variation en %
Guadeloupe	263	177	-32,7 %	45	55	+22,2 %
Martinique	285	307	+7,7 %	53	48	-9,4 %
Guyane	84	46	-45,2 %	19	1	-94,1 %
La Réunion	667	453	-32,1 %	80	117	+46,3 %
Nouvelle-Calédonie	450	283	-37,1 %	56	56	0,0 %
Polynésie française	196	184	-6,1 %	19	56	+194,7 %
<b>Ensemble outre-mer</b>	<b>1 952</b>	<b>1 455</b>	<b>-25,5 %</b>	<b>274</b>	<b>333</b>	<b>+21,5%</b>
France entière	52 415	36 297	-30,8 %	5 875	6 541	+11,3%

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles fin octobre 2020 - Calcul : IEDOM-IEOM



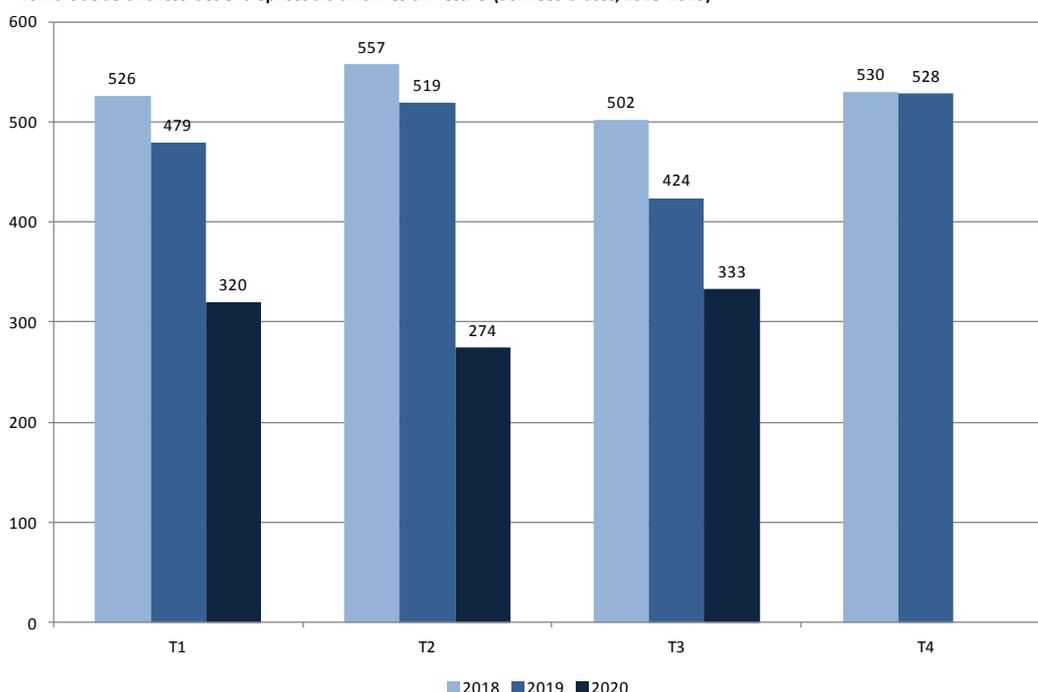
## Les défaillances d'entreprises par secteur d'activité

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

Secteur d'activité	Ensemble outre-mer						France entière					
	Cumul sur un an			Données trimestrielles			Cumul sur un an			Données trimestrielles		
	3 <sup>e</sup> trim. 2019	3 <sup>e</sup> trim. 2020	Variation en %	2 <sup>e</sup> trim. 2020	3 <sup>e</sup> trim. 2020	Variation en %	3 <sup>e</sup> trim. 2019	3 <sup>e</sup> trim. 2020	Variation en %	2 <sup>e</sup> trim. 2020	3 <sup>e</sup> trim. 2020	Variation en %
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	57	35	-38,6 %	4	6	+50,0 %	1 405	984	-30,0 %	162	170	+4,9 %
Industrie (BE)	182	138	-24,2 %	33	26	-21,2 %	3 612	2 422	-32,9 %	392	431	+9,9 %
Construction (FZ)	520	401	-22,9 %	68	86	+26,5 %	11 420	7 446	-34,8 %	1 071	1 161	+8,4 %
Commerce, réparation automobile (G)	360	317	-11,9 %	56	78	+39,3 %	11 284	8 071	-28,5 %	1 266	1 486	+17,4 %
Transports et entreposage (H)	102	65	-36,3 %	15	13	-13,3 %	2 081	1 478	-29,0 %	198	237	+19,7 %
Hébergement et restauration (I)	190	122	-35,8 %	23	29	+26,1 %	7 102	5 009	-29,5 %	829	973	+17,4 %
Information et communication (JZ)	29	24	-17,2 %	2	8	+300,0 %	1 303	979	-24,9 %	169	181	+7,1 %
Activités financières et d'assurance (KZ)	43	21	-51,2 %	3	4	+33,3 %	1 120	812	-27,5 %	170	138	-18,8 %
Activités immobilières (LZ)	60	31	-48,3 %	12	4	-66,7 %	1 667	1 194	-28,4 %	223	223	0,0 %
Conseils et services aux entreprises (MN)	209	155	-25,8 %	31	43	+38,7 %	5 830	4 259	-26,9 %	687	848	+23,4 %
Enseignement, santé, action sociale et service aux ménages (P à S)	194	139	-28,4 %	27	34	+25,9 %	5 357	3 504	-34,6 %	685	677	-1,2 %
<b>Ensemble</b>	<b>1 952</b>	<b>1 455</b>	<b>-25,5 %</b>	<b>274</b>	<b>333</b>	<b>+21,5 %</b>	<b>52 415</b>	<b>36 297</b>	<b>-30,8 %</b>	<b>5 875</b>	<b>6 541</b>	<b>+11,3 %</b>

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles fin octobre 2020 - Calcul : IEDOM-IEOM

Nombre de défaillances des entreprises ultramarines trimestriel (données brutes, 2018-2020)



### METHODOLOGIE

Les défaillances sont recensées en termes d'unités légales – entités identifiées par un numéro Siren dans les DCOM de la zone euro, le numéro d'inscription au RIDET en Nouvelle-Calédonie et le numéro T.A.H.I.T.I. en Polynésie française – et couvrent les redressements et les liquidations judiciaires. La notion de « défaillance » se distingue de celle de « cessation d'activité » qui correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Une défaillance ne donne pas nécessairement lieu à une cessation d'activité, et *vice versa*.

Une unité légale peut faire l'objet de plusieurs procédures collectives au cours du temps. Quand, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la liquidation judiciaire est prononcée à l'issue de la période d'observation, une seule défaillance est comptabilisée. En revanche, on considère que lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, ce plan clôture la procédure initiale de redressement. La liquidation ou le second redressement sont donc comptabilisés comme une nouvelle ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Les défaillances des sociétés en nom collectif (SNC) de défiscalisation consécutives à la défaillance de leur maison-mère sont neutralisées afin d'éviter de compter plusieurs fois la même procédure.

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) et [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS – Responsable de la rédaction : M. RANDRIAMISAINA

Rédaction : B. TERRIEN

Éditeur et imprimeur : IEDOM-IEOM

Achévé d'imprimer : novembre 2020 – Dépôt légal : novembre 2020 – ISSN 2679-0823